Thème introductif : le rapport des sociétés à leur passé

L'historien et les mémoires de la seconde guerre mondiale

A/ Comment l'histoire et la mémoire de la maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés s'est-elle construite ?

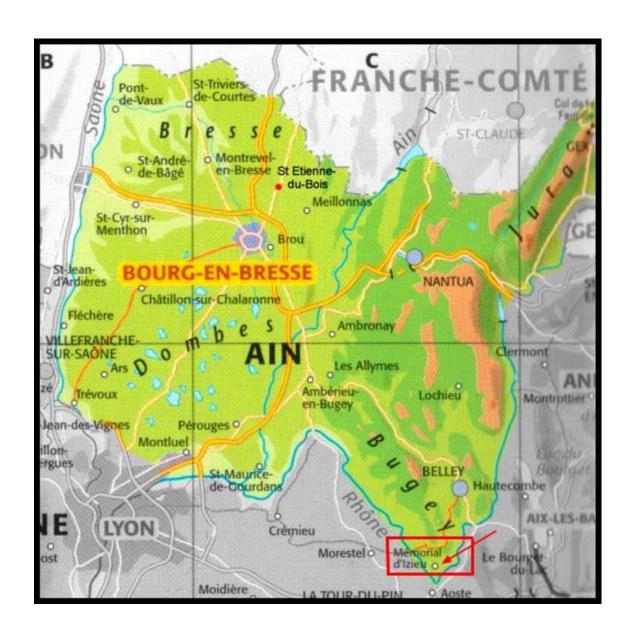


Crédit photographique : Marion Vivier, source mémorial de la Shoah.

Maison d'Izieu, Mémorial des enfants juifs exterminés

I. La Maison d'Izieu par l'historien (récit par le professeur d'histoire)

La Maison d'Izieu : un lieu



La Maison d'Izieu : un lieu pendant la seconde guerre mondiale



Maison d'Izieu : un lieu de refuge pour les enfants juifs



Sabine Zlatin



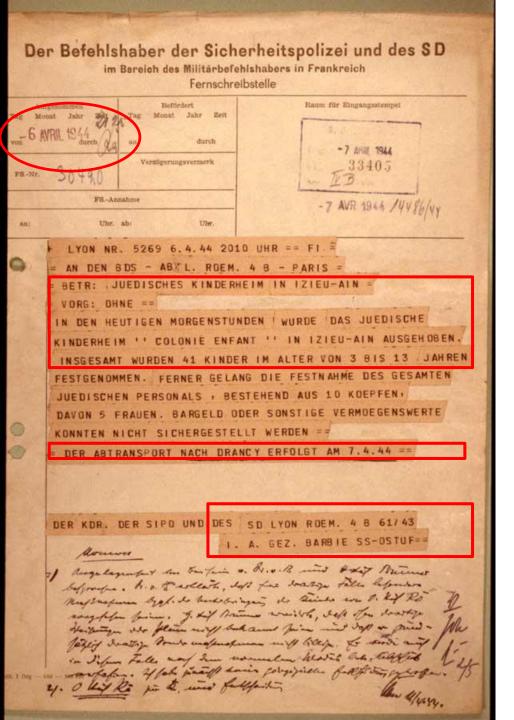
Photo prise à l'été 1943

Dessin d'un des 105 enfants ayant séjournés à Izieu

Sources et photos : www.memorializieu.eu

Maison d'Izieu : des enfants juifs exterminés





Maison d'Izieu : des enfants juifs déportés et exterminés par les nazis



Klaus Barbie, Chef de la section IV SIPO-SD de la police de sûreté allemande : la Gestapo. Condamné en 1987 pour crime contre l'humanité

II. La Maison d'Izieu par les témoins

Témoignages lors du procès de Klaus Barbie à Lyon en 1987 (11 mai – 4 juillet, extrait du coffret 6 DVD, de Dominique Missika et Philippe Truffault, Arte edition, avril 2011.

Extrait DVD 3: 57' à 1.25'

III. Entre Histoire et Mémoires : comment s'est construite l'histoire et la/les mémoire(s) de la maison d'Izieu ?

Quelques jours après le 6 avril 1944

Sabine Zlatin retrouve la maison mise à sac et conserve des photos et des dessins



7 avril 1946

Après avoir demandé au préfet l'autorisation d'apposer une plaque commémorative sur la maison une cérémonie réunissant les autorités et les populations

locales est organisée.

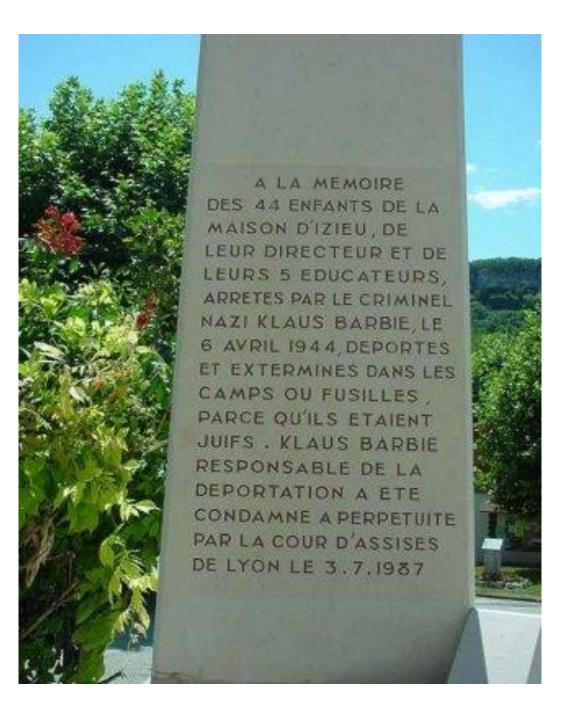


Une plaque sur la maison avec le nom des enfants et des adultes et un monument dans le village de Bregnier-Cordon en contre-bas sont érigés.





Une première mémoire partielle ?



Une mémoire en construction:

Texte d'origine sur la gauche du monument :

« À la mémoire des 43 enfants de la colonie d'Izieu, de leur directeur et de leurs cinq maîtres arrêtés par les Allemands le 6 avril 1944 et exterminés dans les camps ou fusillés dans les prisons allemandes. »

Ci-contre : texte modifié après le procès de Klaus Barbie

Les années 70-90 : le tournant

1961: procès d'Adolf Eichmann (officier SS en charge de la solution finale retrouvé en 1960 par le Mossad). Premier grand procès après celui de Nuremberg en 1946. Il libère la parole des témoins et ouvrent la voie à la chasse aux nazis.

1970 : Serge et Beate Klarsfeld (avocat, historien et écrivain) ont traqué les criminels nazis notamment Aloïs Brunner (bras droit d'Eichmann) et Klaus Barbie extradé en France en 1983.

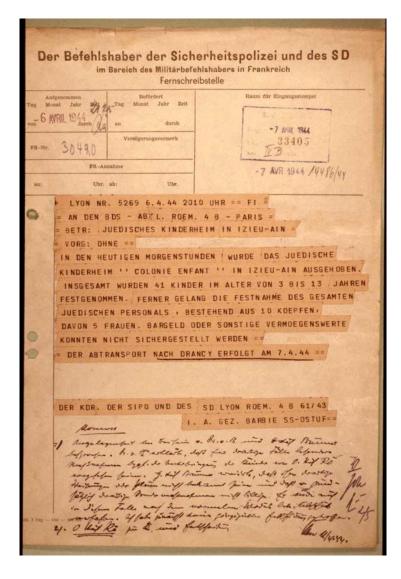
1984 : Serge Klarsfeld publie <u>La tragédie des enfants d'Izieu</u> dans lequel il retrace le parcours des familles et des enfants d'Izieu (nom, origine, convoi, photos etc...) et démontre que le crime repose sur leur identité juive.



Serge et Beate Klarsfeld

8 avril 1984 : 1ère cérémonie à Izieu où des institutions juives sont présentes. Théo Klein, président du Conseil représentatif des Institutions juives de France (CRIF) déclare ce jour-là : « Nous avons, comme les autres, commis un péché d'oubli envers ces enfants. »

1987 : Le procès Barbie, un tournant majeur en France





En juillet 1987, Klaus Barbie est condamné pour crime contre l'humanité. Une première dans l'histoire de la justice française. De nombreux témoins et historiens ont été appelés à la barre. Pour le procès, Serge Klarsfeld a retrouvé le télex de Barbie ordonnant la déportation des enfants d'Izieu.



En 1988, le 8 mars Sabine Zlatin et Pierre-Marcel Wiltzer fonde une association pour la création du mémorial d'Izieu.

En 1990 grâce à des souscriptions, l'association achète la maison. A cette occasion Sabine Zlatin fait poser la plaque ci-contre.

La mémoire reconnue par l'Etat



En 1992, le président F.Mitterrand inscrit au programme des Grands Travaux le musée - mémorial des enfants d'Izieu.

En 1994, le mémorial est inauguré par le président comme en témoigne cette plaque.

En 2000, le muséemémorial des enfants d'Izieu devient le mémorial des enfants juifs

La maison d'Izieu : un mémorial (lieu de commémoration)

Décret nº 93-150 du 3 février 1993 instituant une journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français » (1940-1944)

NOR: ACVX9310849D

Le Président de la République,

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, notamment son article 7,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre,

Décrète :

Art. 1er. – Il est institué une journée nationale à la mémoire des victimes des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français » (1940-1944).

Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris, si ce jour est un dimanche ; sinon elle sera reportée au dimanche suivant.

Art. 2. - Chaque année, à cette date, la République organisera une cérémonie officielle à Paris devant le monument qui sera érigé à l'emplacement de l'ancien Vélodrome d'Hiver.

Une cérémonie analogue aura lieu au chef-lieu de chaque département à l'initiative du préfet, ainsi que devant les stèles visées à l'article 3 ci-après.

Art. 3. – Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre constituera un comité chargé de l'érection, aux frais de la République :

- d'un monument à Paris, à l'emplacement de l'ancien Vélodrome d'Hiver :
- d'une stèle à l'emplacement de l'un des camps de regroupement, proposé par le comité précité;

- d'une stèle à la Maison d'Izieu (Rhône).

Le même comité établira le texte qui figurera sur une plaque souvenir apposée aux frais de la République au chef-lieu de chaque département. L'emplacement de cette plaque sera choisi en accord avec les autorités communales compétentes.

Les associations qui ont pour objet d'entretenir le souvenir des victimes seront représentées dans ce comité.

Art. 4. – Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, le ministre de la défense, le ministre des départements et territoires d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1993.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, PIERRE BÉRÉGOVOY

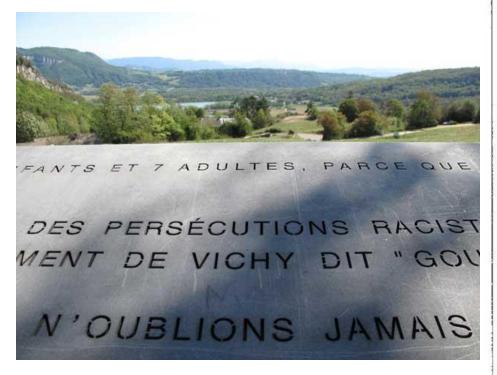
> Le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, PAUL QUILÈS

Le ministre de la défense, PIERRE JOXE

> Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, LOUIS LE PENSEC

Le secrétaire d'État aux anciens combattants et victimes de guerre, LOUIS MEXANDEAU A la mémoire universelle : stèle nationale de 1994 du décret du

3 février 1993



- d'un monument à Paris, à l'emplacement de l'ancien Velodrome d'Hiver :
- d'une stèle à l'emplacement de l'un des camps de regroupement, proposé par le comité précité;
- d'une stèle à la Maison d'Izieu (Rhône).

Le même comité établira le texte qui figurera sur une plaque souvenir apposée aux frais de la République au chef-lieu de chaque département. L'emplacement de cette plaque sera choisi en accord avec les autorités communales compétentes.

Les associations qui ont pour objet d'entretenir le souvenir des victimes seront représentées dans ce comité.

Art. 4. – Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, le ministre de la défense, le ministre des départements et territoires d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1993.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, PAUL QUILÈS

Le ministre de la défense, PIERRE JOXE

> Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, LOUIS LE PENSEC

Le secrétaire d'État aux anciens combattants et victimes de guerre, LOUIS MEXANDEAU

« Ici la Gestapo arrêta et déporta 44 enfants et 7 adultes parce que nés juifs, 50 furent exterminés à Auschwitz et Reval. La République en hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis avec la complicité du gouvernement de Vichy dit "gouvernement de l'État français" (1940-1944). N'oublions jamais. »



16 juillet 1995 : J.Chirac lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv de juillet 1942 prononce ce discours dans lequel il reconnaît officiellement et assume pleinement la collaboration de l'Etat français pendant la seconde guerre mondiale.

Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays.

Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte.

Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions.

Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français.

Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis.

Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police.

On verra des scènes atroces : les familles déchirées, les mères séparées de leurs enfants, les vieillards - dont certains, anciens combattants de la Grande Guerre, avaient versé leur sang pour la France - jetés sans ménagement dans les bus parisiens et les fourgons de la Préfecture de Police.

Et le travail des historiens continue :

En juin 2002, la Maison d'Izieu a recueilli quinze témoignages sous forme d'entretiens semi-directif :

Ceux de:

- Alfred Adler, Edmond Adler, Henry Alexander, Diane Fenster (Popowski), Georges Hirtz, Yehudit Hoelzel, Henri Kaufmann, Paul Niedermann, Samuel Pintel, Claude Raiz, Bernard Waysenson et Hélène Waysenson, qui, enfants, ont séjourné à la colonie et ont pu la quitter avant la rafle du 6 avril 1944,
- Alexandre Halaunbrenner, frère de Mina et Claudine, arrêtées le 6 avril 1944,
- Renée Pallarés, aide-monitrice au cours de l'été 1943,
- Gabrielle Tardy (Perrier, de son nom de jeune fille), institutrice à la colonie à partir d'octobre 1943.

Pierre-Jérôme Biscarat

Izieu, des enfants dans la Shoah



Préface de Serge Klarsfeld Postface d'Hélène Waysbord

fayard

Ouvrage paru en 2008 corrigé et augmenté en 2014. L'auteur est historien.